

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 septembre 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Jean ESCOLA, Catherine MIAILHES, Patrice LABOULLE, Julia THOMSON, Eric BLANC.

Pouvoirs : Carole GUINOT donne pouvoir à Alain CECCHINATO
Bernard SARDA donne pouvoir à Jean ESCOLA
Martin WINYARD donne pouvoir à Eric BLANC

Absents : Carole GUINOT, Bernard SARDA, Sandrine RICHOU, Martin WYNIARD, Patricia TONNELIER

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : La création de 3 postes de contrat PEC

Le conseil donne son accord pour cette modification d'ordre du jour.

-1- Budget : Décision modificative n° 2

Monsieur le Maire indique au Conseil que le bureau d'étude Gaxieu a terminé les travaux relatifs au programme de réhabilitation de l'avenue des Corbières.

Il propose de transférer 12.000 € du programme av. de la Française au programme av. des Corbières afin de régler le coût de cette étude, ainsi que 4020 € au programme cité de la Trille. Il demande également au Conseil de bien vouloir modifier l'intitulé du programme n° 89 "Rénovation thermique château" en "Rénovation énergétique bâtiments communaux"

Le Conseil ouï l'exposé de son président pour le transfert des sommes proposées et la modification du nom de programme

-2- Le Grand Narbonne : Convention redevance spéciale

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention relative à l'élimination des déchets ménagers par la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne.

Il donne lecture de la convention qui a pour objet de définir le cadre et les conditions générales d'application de la redevance spéciale aux communes. Elle détermine notamment la nature des obligations que le Grand Narbonne et les communes s'engagent à respecter dans le cadre de la contractualisation de leurs relations

Il indique que pour l'année 2017 la taxe s'élèvera à 6.083,72 €.

Le Conseil approuve la convention proposée.

-3- Suppression de la régie des droits de place

Monsieur le Maire propose au conseil de supprimer la régie des droits qui est régulièrement utilisée mais qui ne génère que très peu de versement.

Il propose de conserver le tarif appliqué actuellement pour les droits de place soit 3 € mais indique que ces sommes pourront être recouvrées trimestriellement par émission d'un titre de recette.

Le conseil donne son accord pour la suppression de la régie des droits de place à compter du 01/10/2018.

Indique que le droit de place sera réglé par une émission trimestrielle de titres.

-4- Modification du sens de circulation rue des écoles

Monsieur le Maire indique au Conseil que depuis la modification du sens de circulation touchant le secteur de la cité de la Trille, la circulation dans la rue des écoles (voie privée ouverte à la circulation) est très difficile.

Il propose (avec l'accord de la majorité des riverains) d'instituer un sens unique qui permettrait de circuler de l'avenue des Corbières au Chemin de la Trille.

Le Conseil après délibération par 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention approuve cette proposition de modification du sens de circulation de la rue des écoles.

Demande au Maire de prendre l'arrêté d'application

-5 Acquisition parcelles LAFFENAL

Monsieur le Maire indique au Conseil que de nombreuses plaintes de riverains domiciliés au lieu-dit "la Garrigue au-delà de la Cesse" pour tapage nocturne nous ont amené à contacter les propriétaires des terrains envahis par des groupes de personnes bruyantes pour leur demander de faire cesser ces nuisances.

Ils proposent à la commune d'acquérir ces parcelles afin que nous puissions de manière durable en interdire l'accès et demander au SIVU AUDE CENTRE d'en assurer l'entretien dans le cadre des mesures de prévention aux inondations puisque ces parcelles se situent en bordure du lit de la Cesse

Deux propriétaires sont concernés : M. MOREAU Bernard (parcelles n° A406- A107-A389 - A407 pour une superficie totale de 1 ha 69 A 84 ca) et M. BEULQUE Jean-Paul (parcelles A 405 - A110 - A111 -A113 - A114 - A417 - A520 pour une superficie totale de 2 ha 19 a 20 ca) M. MOREAU propose à la commune de céder ses parcelles au prix de 1.800 €.

M. BEULQUE accepte une cession à l'euro symbolique.

Le Conseil donne son accord pour l'acquisition par la commune des parcelles A406-A107-A389 -A407 appartenant à M. MOREAU au prix de 1.800 € et pour l'acquisition par la commune des parcelles A405-A110 - A111 -A113 - A114- A417- A520 appartenant à M. BEULQUE à l'euro symbolique.

-6- Création de postes de contrats PEC

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer trois emplois.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements, il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le conseil municipal décide de créer 3 postes dans le cadre du dispositif "parcours emploi compétence" :

- ▣ **2 postes aux écoles maternelles pour l'exercice de la fonction d'ATSEM**
- ▣ **1 poste au service technique**

La séance est levée à 20 heures